Gestion des eaux usées non domestiques collectivités et entreprises, comment agir ensemble ?

11 octobre 2016

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

Cerema

Guide national sur la gestion intégrée des raccordements non domestiques aux réseaux de collecte des eaux usées

N. Le Nouveau, P. Branchu, B. Kerloc'h, J. Schwager, Z. Kolli, J.S. Finck, V. Ferrier

ONEMA Office national de l'eau et des milieux aquatiques

AGENCE DE L'EAU ARTOIS PICARDIE

AGENCE DE L'EAU RHIN•MEUSE

eau seine NORMANDIE Agence de l'eau

ASCOMADE

graie

FNCCR

LES ENTREPRISES DE L'EAU

INERIS

Contexte réglementaire européen

Politique européenne engagée dès les années 1970

- Directive 76/464/CEE de 1976 visant à réduire les rejets de substances dangereuses
- Directive 80/68/CEE de 1979 sur la protection des eaux souterraines
- Directive 86/280/CEE de 1986 qui fixe des valeurs limites et des objectifs de qualité pour les rejets de certaines substances
- Directive 91/271/CEE de 1991 dite « eaux résiduaires urbaines » (ERU)
- Directive 96/61/CE de 1996 relative à la prévention et à la réduction intégrées de la pollution
- Directive 2000/60/CE de 2000 dite « cadre sur l'eau » (DCE)
- Directive 2006/118/CE de 2006 sur la protection des eaux souterraines
- Directive 2008/105/CE de 2008 établissant des normes de qualité environnementale dans le domaine de l'eau
- Directive 2008/56/CE de 2008 dite « cadre stratégie pour le milieu marin » (DCSMM)

En France

Un ensemble d'actions engagées dans les années 2000

- Mieux connaitre les sources et les émissions de substances dans les milieux aquatiques
- Hiérarchiser les sources de pollution
- Prioriser les moyens de réduction a mettre en œuvre

2002 : première action « **recherche et réduction des rejets de substances dangereuses dans les eaux (RSDE)** » lancée par le ministère de l'écologie

2009 : nouvelle action « **RSDE2** » lancée avec l'appui de l'INERIS pour pérenniser la connaissance et proposer des mesures de réduction adaptées

action **élargie en 2010 aux STEU de plus de 10KeqH (RSDE-STEU)** :

les collectivités doivent établir un état de connaissances initial, mettre en place et pérenniser la surveillance

En France

Parallèlement, l'INERIS a développé une méthodologie nationale d'inventaire simplifié

- Basée sur le travail de 2009 (RDSE2)
- 13 voies d'apport identifiées
- **5 prioritaires** dont **les rejets de STEU**, **les surverses des réseaux des réseaux de collecte des eaux usées**, **les rejets des réseaux séparatifs pluviaux**
- Pour certaines substances, **les rejets urbains peuvent représenter une part importante des rejets totaux**.

Besoins et enjeux

Enjeux pour les collectivités :

- Être en conformité vis-à-vis des exigences réglementaires
- Préserver la qualité de la ressource en eau, des milieux aquatiques et de leurs usages
- Prévenir les risques de pollution accidentelle
- Assurer la pérennité des équipements d'assainissement
- Fiabiliser les filières de valorisation des boues (agricoles)

Besoins et enjeux

Des collectivités relativement démunies :

- Malgré un corpus législatif assez fourni sur la gestion des rejets d'origines non-domestiques : DERU (article 11, annexe 1-C), code de la santé publique (article L1331-10), renforcé par la loi LEMA de 2006
- Les règles des services d'assainissement en matière de RND sont généralement très pauvres
- Multiplicité des sources (artisanales, activités commerciales, industrielles, hospitalières, …)
- **Pas de référentiel national pour les collectivités sur les RND**
- Pas, ou peu, de véritable stratégie en matière de gestion des RND, de la connaissance et d'un diagnostic de l'existant jusqu'à la surveillance et à la gestion intégrée des RND à l'échelle de la collectivité

Besoins et enjeux

Un rapport du CGEDD (2010) soulignait **la complexité de la réglementation relative aux RND**, la **multiplicité des intervenants** et la **méconnaissance générale des acteurs**, notamment sur les aspects financiers

Une enquête FENARIVE (2012) réalisée auprès d'industriels indiquait que **plus d'un tiers des répondants ne bénéficiaient pas d'autorisation pour leurs raccordements**

Besoin d'harmonisation des documents-type au niveau national

Actions menées

Un état des lieux réalisé par la DEB (2011) à permis de recenser **différents leviers d'action complémentaires**, mises en œuvre par des collectivités « pilotes » dans le cadre de démarches dédiées :

- Inventaire des activités raccordées
- Enquêtes auprès des usagers professionnels
- Réglementations locales
- Autorisation/conventionnement adaptés aux activités
- Contrôle périodique des rejets
- Système de redevances
- Information et communication
- Accompagnement des professionnels dans leurs démarches de raccordement

Plusieurs agences de l'eau (comme RMC ou RM) incitent financièrement à la mise en œuvre de mobilisations collectives pour lutter contre les pollutions disperses

Actions menées

Le Graie a lancé en 2010 un réseau régional d'échange sur les RND : a produit un ensemble de documents, des plus ciblés (spécifiques à certains secteurs d'activité) aux plus généraux (aide à la définition d'une stratégie)

Le groupe régional de l'ASCOMADE a produit différents outils (modèles-type d'arrêtés par type d'activité)

Depuis 2006, l'INERIS a rédigé des **fiches technico-économiques par substance**

Les groupes de travail IETI : accompagne les industriels pour qu'ils sachent quelles sont les actions envisageables pour réduire leurs rejets

La FENARIVE et le SPI Vallée de la Seine ont publié des documents sur les autorisations de déversement

Plusieurs travaux de recherche (Irstea et les OTHU) sur la connaissance et la traitabilité des substances par les systèmes d'assainissement (AMPERES et ARMISTIQ)

Appel a projet de l'Onema, des Agences de l'eau et du Ministère de l'Ecologie : **sélection de 13 projets de R&D** portés par des collectivités et équipes de recherche pour **connaitre et lutter contre les micro-polluants dans les eaux urbaines**

Dans ce contexte, **la DEB souhaite élaborer un guide national sur la gestion des RND** à l'attention première des collectivités

Objectifs du guide

Réaliser un **référentiel d'actions sur la gestion intégrée des raccordements non-domestiques** aux réseaux de collecte des eaux usées, et **à destination première des collectivités** :

- Constituer **un référentiel de connaissances partagées**
- **Valoriser des expériences de collectivités « pilotes »** déjà engagées dans des démarches de gestion intégrée des RND
- Proposer aux collectivités **une démarche méthodologique adaptable localement** pour établir et mettre en œuvre **une stratégie d'actions sur leur territoire**
- Mettre à disposition **des outils opérationnels et des documents types**, aux différentes étapes de la démarche

Constitution d'un référentiel de connaissances

Rédaction d'une série de fiches de synthèse sur la base d'un travail bibliographique et de la consultation des différents acteurs :

- **F1** : Principes généraux relatifs à la gestion intégrée des RND
- **F2** : Cadre législatif et réglementaire
  en appui du rapport du CGEDD de 2010
- **F3** : Acteurs, échelles d'intervention, rôles, responsabilités et organisation
- **F4** : Connaissances scientifiques et techniques en matière de pollution non-domestique et de procédés de réduction
  s'appuyant sur les travaux de l'INERIS, du CNIDEP, des IETI, de l'Onema et de travaux de recherche
- **F5** : Modalités de financement et aides incitatives

Retour d'expériences de collectivités

Rédaction de fiches de retour d'expériences (nb encore à définir) :
Fiches de cas et fiches thématiques regroupant plusieurs expériences.

Collectivités et acteurs approchés :

- Chambéry Métropole
- Parc naturel du Haut Juras
- Belfort, Besançon, Ascomade
- SDEA
- SIVOM du bassin de l'Ehn
- Reims Métropole
- CU de Dunkerque
- Valencienne Métropole

Points abordés :

- Conditions d'initialisation de la démarche
- Déroulement de la démarche
- Outils développés
- Ressources mobilisées et organisation mise en place
- Bilan qu'en tire la collectivité

Construction d'une démarche méthodologique

Développer une démarche pour **guider les collectivités dans** l'élaboration et la mise en œuvre d'**une stratégie de gestion intégrée des RND**

- Opportunité et faisabilité de la démarche, définition des conditions d'organisation, sollicitation des acteurs, …
- Identification des problématiques et pré-diagnostic global

  milieux aquatiques, assainissement collectif, activité économique, réglementation, financement, …
- Connaissance des RND

  mise a jour d'une base de donnée des usagers ND, hiérarchisation des RND (par polluant émis, impacts et risques, besoin industriel, …)
- Régularisation et mise à jour des conventions et autorisations
- Formalisation d'une stratégie et priorisation des actions a mettre en œuvre
- Programme de contrôles périodiques et suivi spécifique

Aboutir à un guide de recommandations

Développement d'outils d'accompagnement

Développer plusieurs outils en lien avec la démarche méthodologique.

Exemples d'outils envisagés :

- Typologie d'activités génératrices de pollution, nature et gamme d'émissions
- Modèle type de demande de renseignements, d'enquête de site, de programme d'investigations
- Modèle d'articles de règlement de service assainissement
- Modèle de convention de déversement ou d'autorisation

  adaptables suivant la nature de l'activité
- Modèle de fiches de contrôle type
- Modèle type de cahier des charges pour une surveillance de site
- Structure de base de données SIG
- Exemple de kits et de supports de communication

Gestion des eaux usées non domestiques collectivités et entreprises, comment agir ensemble ?

11 octobre 2016

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

Cerema

Merci de votre attention

AGENCE DE L'EAU RHIN•MEUSE

ASCOMADE

ONEMA Office national de l'eau et des milieux aquatiques

AGENCE DE L'EAU ARTOIS - PICARDIE

AGENCE DE L'EAU RHIN•MEUSE

eau seine NORMANDIE Agence de l'eau

ASCOMADE

graie

FNCCR

LES ENTREPRISES DE L'EAU

INERIS